

cession des autres États possédés par l'Empereur en Lombardie se fera encore en faveur du même Prince, & de l'Infant Duc de Parme. La France n'aura donc de son côté que la gloire d'avoir conquis & la générosité de partager les conquêtes.

XII. *Naples.* Par les arrangemens que le nouveau Gouvernement a piis concernant les Finances, les revenus ordinaires du Royaume se trouvent déjà augmentés de plus de deux millions par an. On parle de quelques reformes qui apporteront pareillement un bénéfice considerable à la Caisse Royale, & par certaines mesures, d'améliorer le Commerce: Pour le faciliter avec la Sicile, on doit réduire au même poids & valeur les especes des deux Royaumes; on en frappera incessamment une partie au coin de Naples, & l'autre au coin de Sicile. On employera pour cela quatre millions de piastres venus depuis peu d'Espagne à Naples.

XIII. La levée de plusieurs Régimens d'Infanterie & de Cavalerie est ordonnée, pour les envoyer encore dans la Lombardie. Le Marquis Pietchi de son côté en leve un de Gardes Marines. On en levera encore deux ou trois autres, cette milice étant jugée fort utile. L'ordre est aussi donné d'acheter en Sicile 80. mille mesures de Bled qu'on doit transporter à Parme & à Plaisance où il en manque.

XIV. La Capitane, & les autres Galeres auxquelles on a travaillé pendant deux mois, sont à present achevées, & l'Escadre de ce Royaume dont elles font partie est par consequent en état de tenir la mer. Il n'y a rien non plus à ajouter aux fortifications de Gaëte & de Pescara; elles sont entièrement réparées, & l'on travaille pareillement à celles de Capoue qu'on doit augmenter de quelques nouveaux ouvrages. L'Infant Duc a conféré